



BULLETIN D'ADHESION 2013-2014

Réservé Administration :

Photo C.M. Paiement Licence commandée Remise Tee shirt remis
Licence FFRS : _____ discipline : _____

Identification de l'adhérent : (Veuillez remplir ci-dessous en majuscules, merci)

Mme Mlle M. NOM _____ Prénom _____
Né(e) le : ___ / ___ / _____ Profession : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Tél. fixe : _____ Portable : _____
E-mail (en majuscules SVP) : _____ @ _____
En cas d'urgence, prévenir Mme M. : _____ Tél. _____

PASSPORT ADULTE : 150 € ou ENFANT : 120 €* (1) (2)

- Accès à une activité de PR66 parmi la liste
- Licence FFRS
- 1 tee-shirt
- Assurance Fédération (vous couvre dès que vous avez les rollers aux pieds)
- Participation aux compétitions
- Remise dans différents magasins de roller (Inercia, Hawaiisurf, Décathlon perpignan..)

- Roller's Cool
 Slalom's Cool
 Course
 Hockey

*20€ de réduction pour toute adhésion prise avant le 31 août 2013

(1) Remise de 10€ accordée à chaque adhérent domicilié sur la commune de l'antenne dont il dépend.

(2) Remise de 10% sur l'adhésion la moins chère est effectuée à partir du deuxième membre du même foyer fiscal.

Règlement :

TOTAL : _____ €

Espèces (somme exacte SVP)

Chèque N° _____

Taille tee-shirt du passport :

Enfant : 7 - 9 - 11 - 13 - 14 ans

Femme : S - M - L - XL

Homme : S - M - L - XL - XXL - XXXL



Bénévolat :

Souhaitez-vous devenir bénévole ? Oui Non

Si oui, précisez : Staff rando Animation Administration Autre :

Comment avez-vous connu Planète Roller 66 :

Google Vitalsport Office du tourisme Presse Véhicule PR66 Ami Autre :

Autorisation parentale (réservée aux mineurs) obligatoire :

Je soussigné(e) père/mère de.....,

- Déclare autoriser mon enfant à pratiquer le Roller Skating au sein de l'association Planète Roller 66, de participer aux entraînements et aux compétitions. J'autorise également le simple surclassement.

- Déclare autoriser mon (mes) enfant(s) ou moi-même à participer aux activités sportives du club et les responsables à prendre les mesures nécessaires pour tout acte dévolu au club et en cas d'accident.

- Les informations collectées sont indispensables au traitement de votre adhésion à l'association. Conformément à l'article 36 alinéa 1 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de communication et de rectification de ces informations.

Fait à, le..... Signature :

Droit à l'image :

Je soussigné Nom : _____ Prénom : _____

autorise la publication de ma photographie OU la photographie de mon fils / ma fille

Nom : _____ Prénom : _____

sur le site internet Planète Roller 66 : www.planeteroller66.com et sur la page facebook de l'association.

Je reconnais avoir été informé des modalités pour exercer mon droit d'accès, de modification et de suppression concernant cette publication.

Fait à _____ le _____

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)



Pièces à fournir pour toute adhésion :

- Bulletin d'adhésion dûment rempli, daté et signé
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du roller (de moins de 3 mois)
- 1 photo d'identité récente à coller ou agraffer sur le bulletin d'adhésion

Deux mentions sont demandées pour le slalom, la course et le hockey :

- « surclassement autorisé » pour les moins de 19 ans.
- « Aptitude à la compétition »

Fait à le/...../.....

Signature :

Votre adhésion est valable jusqu'au

30 septembre 2014

à réception de l'ensemble des pièces requises et du règlement.



CERTIFICAT MEDICAL

AUTORISATION MEDICALE DE PRATIQUE DU ROLLER SKATING

Je soussigné(e), Dr certifie que le joueur, ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique du **ROLLER EN COMPETITION** (mention à rayer si elle ne concerne pas le pratiquant).

Surclassement autorisé pour les mineurs de moins de 19 ans. (mention à rayer si elle ne concerne pas le pratiquant).

**Cachet, signature du médecin
et date obligatoires**



**CONVENTION DE LOCATION DE MATÉRIEL
HOCKEY ENFANT**

Entre

- L'association Planète Roller 66

et

- Nom :
- Prénom :
- Représenté par :
- Nom et Prénom du parent :

Article 1 : Il est convenu que l'association Planète Roller 66 s'engage à louer aux adhérents de la section Hockey enfant, une tenue pour les entrainements et les matchs de hockey. Ainsi que les différentes manifestations sportives dans le cadre du calendrier de la ligue ou du calendrier fédéral du locataire.

Article 2 : Conditions de location.

La location sous-entend l'acceptation et la signature de cette convention.

La location du matériel de Hockey est constitué de différents éléments tels que :

1. Un casque avec grille
2. Une gaine
3. Une paire de gants
4. Une paire de jambières
5. Une paire de coudières
6. Un sac de rangement.

Le tout pour une valeur de **200 Euros**.

Le matériel perdu ou détérioré sera facturé à l'emprunteur à hauteur de 100% du prix de rachat sauf si le remplacement est effectué par le locataire par un produit de facture équivalente.

Article 3 : Le locataire reconnaît :

- Qu'il dispose d'une assurance conformément à la loi.
- Qu'il sera l'utilisateur responsable du matériel prêté.
- Que le matériel étant fourni en bon état de fonctionnement et de propreté, il le restituera en bon état de fonctionnement et de propreté.
- Que tout dommage consécutif à un non respect du mode d'emploi sera à sa charge
- Que le matériel sera stocké dans des locaux sécurisés.
- Qu'une caution de 150 euros a été versée à la l'association Planète Roller 66.



Article 4 : Conditions d'emprunt.

A la prise du matériel, l'emprunteur signera, en présence de la personne représentant l'association Planète Roller 66, et donnera un chèque de location d'une valeur de 50 euros qui sera encaissé, ainsi qu'un chèque de caution d'une valeur de 150 euros non encaissé.

Le matériel perdu ou détérioré sera facturé à l'emprunteur à hauteur de 100% du prix d'achat – le prix de la location.

Le retour du matériel se fait en présence de la personne représentant l'association Planète Roller 66 qui aura confié le matériel à l'emprunteur.

Le constat du matériel rendu se fera dans la bonne entente entre les 2 parties.

L'association Planète Roller 66 se donne le droit de suspendre la convention à tout moment si elle constate une utilisation non-conforme du matériel par l'emprunteur

Article 5 : Durée de la location.

Convention établie pour une durée d'un an, reconductible, valable à partir du jour de mise à disposition du matériel, et juste qu'au dernier cours de hockey de l'année..

Article 6 : Référent club.

Les personnes référentes au sein de mon club pour tout ce qui concerne la réservation ou la récupération du matériel sont :

NOM : GARRABE

Prénom : Geoffrey

NOM : PASTOR

Prénom : Julien

NOM : VIVES

Prénom : Sylvain

Tél. : 06 63 93 36 48

Article 7 : Lu et pris connaissance.

En signant la convention, l'emprunteur reconnaît avoir pris connaissance de celle-ci.

Date et signature du Responsable du matériel

Date et signature de l'emprunteur
précédée de la mention lu et approuvé